DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 DECEMBRE 2018

Délibération
n° 2018.12.129.B

Festival mars en Braconne 2019: demandes de subvention auprès du Département de la Charente et de la Région Nouvelle-Aquitaine

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Gérard ROY

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N° 2018.12.129.B

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE	Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2019: DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE ET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

La 16ème édition du festival « Mars en Braconne » aura lieu du 20 au 31 mars 2019, portée par GrandAngoulême.

Cet évènement se déroulera sur les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Gond-Pontouvre, La Couronne, Jauldes, Marsac et Vindelle dans le cadre de sa programmation tout public.

Le festival accueillera notamment, en 2019, le comédien et metteur en scène Robin Renucci, directeur des « Tréteaux de France », ainsi que le chapiteau de la compagnie circassienne « 3 Fois Rien ».

Dans le cadre du festival, des actions à destination du jeune public sont également mises en place, en lien avec le service Enfance Jeunesse. L'ensemble des actions ont lieu du 16 février au 31 mars 2019.

Le festival rayonne au-delà du territoire de l'agglomération, contribuant à la diffusion culturelle des arts vivants. La mise en œuvre de ces animations culturelles implique de solliciter des subventions à différents partenaires financiers :

- dans le cadre de son soutien aux festivals, le département de la Charente apporte son aide aux manifestations départementales, outils de la notoriété et de l'attractivité du territoire.
- la politique culturelle régionale de la Nouvelle-Aquitaine est notamment structurée autour du soutien à la diversité culturelle et l'accès de tous à la culture. De ce fait, la Région soutient, par des aides spécifiques, les manifestations culturelles proposant une offre culturelle et artistique riche, diversifiée et de qualité.

Le budget prévisionnel du festival est le suivant :

Budget global		
Charges artistiques	31 026,00 €	40,47 %
Charges d'accueil-logistique	16 244,00 €	21,19 %
Charges techniques	25 000,00 €	32,61 %
Autres charges	4 390,00 €	5,73 %
TOTAL	**76 660,00 €**	**100,00 %**
Recettes (hors valorisation)		
Département de la Charente	6 500 €	8,48 %
Région Nouvelle Aquitaine	12 000 €	15,65 %
Recettes du festival	5 000 €	6,52 %
Autofinancement- GrandAngoulême	53 160 €	69,35 %
TOTAL	**76 660 €**	**100,00 %**

Considérant que les actions de médiation et de diffusion culturelle proposées par le festival « Mars en Braconne » à ses spectateurs sont conformes aux objectifs traités dans le cadre des aides départementales et régionales,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Charente dans le cadre du 16ème festival "Mars en Braconne" ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **12 décembre 2018**	**Affiché le :** **12 décembre 2018**